jar, venant de Calais, chargé de graine de lin & d'autres marchandiſes.

Le Navire le *Don de Dieu*, Capitaine *Lecomte*, venant de Dieppe, où il a fait la vente de ſes morues.

Depuis le même jour 18 Janvier, il eſt ſorti de ce Port, le Navire le Saint *Charles*, Capitaine *Leburc*; — la *Sincérité*, Capitaine *Tiſon*; — le St. *Nicolas*, Capitaine *Durand*; — le St. *Pierre*, Capitaine *Beurier*; — le St. *Jean-Baptiſte*, Capitaine *Behais*, tous allant au grand Banc de Terre-Neuve, paſſeront par la Rochelle pour y prendre leur ſel.

L'Aimable Société, Capitaine *Petit*, allant à Bordeaux, chargée de farine; — la Galiote la *Marguerite*, Capitaine *Fremont*, chargée de grains pour la même deſtination; — le St. *Charles*, Capitaine *Mariette*, allant à l'Orient, chargé de farine; — la Galiote la Ste. *Cecile*, Capitaine *Langlois*, allant à Breſt, chargée de bois de conſtruction.

Le Vaiſſeau le St. *Etienne*, de 550 tonneaux, armé de 26 canons & autres armes à proportion, fait ſon chargement pour Cayenne, & ſera prêt à partir au commencement d'Avril prochain.

On attend de jour en jour la *Marie Roſe*, Capitaine *Vanier*, & le Senau commandé par le Capitaine *Loiſel*, l'un & l'autre venant des Colonies Françoiſes.

AVIS.

MM. *Vincent* & Compagnie d'Honfleur, annoncent à MM. les Négocians, qu'ils font fabriquer des chapeaux de Caſtor & demi-caſtor en blanc & en noir, façon de Paris, tant pour l'intérieur du Royaume, que pour les Colonies & l'Etranger. Ils vendent les chapeaux, qualités pour qualités au courant de Paris, donnent les mêmes facilités pour les payemens. Ils font auſſi fabriquer des chapeaux communs pour aſſortimens.

DE ROUEN, *le* 14 *Février* 1765.

Prix des marchandiſes qui ont varié le 9 Fév.

Azur des 4 feux fin, 112 ℔ 10 ß le *cent*; d°. gros, 105 ℔; — azur des 3 feux, 85 ℔; azur des 2 feux, 60 ℔; — bois de Caliatour moulu, 70 ℔ le *cent*; — fanons de baleine de Hollande de 5 ℔, 475 ℔ le *cent*; — cochenille meſteque, 27 ℔ la ℔; étain de Malac, 30 ß la ℔.

Il eſt ſorti du Port de Rouen depuis le premier Février, le Navire l'*Aimable Françoiſe*, Capitaine *Maxime Duval*, allant à Liſbonne, chargé de 5650 ℔ de fayance; de 18 ℔ de dorures fines; — de 180 bouteilles de vin; — de 1985 ℔ de toile de Laval; — de 1000 ℔ de mouchoirs tout coton; — de 5 ℔ de bonneterie de laine; — de 1565 ℔ d'étoffe au ſixiéme de ſoie; — de 4350 ℔ de draps de laine; de 5880 ℔ d'étoffes de laine; — de 5231 ℔ de toile de lin blanche; — de 691 ℔ de ſiamoiſe & toile à fleurs; — d'une boîte de perles fauſſes; — d'une caiſſe de poudre à poudrer & d'épées à poignées de cuivre poli; de 646 ℔ de rubans de ſoie; de 94 ℔ de tabac des fermes; de 116 douzaines de peaux de veaux corroyées; — de 110 ℔ d'étoffe & de bas de ſoie; — d'une caiſſe & 9635 ℔ de merceries mêlées; — de 39 *groſſes* & 6 douzaines de tabatieres de corne; — de 475 ℔ de moquette; — d'une caiſſe de chaiſes & de fauteuils de cannes; — de 660 ℔ de coutil de chaſſe; — de 100 ſacs de feves peſant 20000 ℔; — de 2 boîtes d'oignons de fleurs; — d'un barril d'eau-de vie d'Andaye; — de 110 ℔ de toile de St. Quentin; — d'une caiſſe d'étuis d'or; de 2 peaux de daim; — de 157, 500 ℔ de ſeigle.

Le Navire le St. *Dominique*, Capitaine *Domingo Equilor*; — le Capitaine *Briguetta*, allant à Bilbao; — & le Navire le St. *Firmin*, Capitaine *Jean Mirambeau*, allant à St. Ander-en-Eſpagne; chargés de 240 ℔ de pluche de laine; — de 498 ℔ de confitures; — de 298 douzaines d'épingles; — de 170 *groſſes* de padou de fil; de 565 ℔ d'étoffe de laine; — de 20 caiſſes de meubles; — de 6 barrils de fruits; — d'une déſobligeante & ſon train; de 2 caiſſes de mercerie; — de 62 ℔ de mouchoirs tout fil; — de 610 ℔ de fayance; — de 62 ℔ de mouchoirs tout fil & tout coton; — de 24 ℔ de fromage du Pays; — de 1236 ℔ de chemiſes de toile de lin; — de 835 ℔ de ſiamoiſe; — de 14 *baluts* de maſques communs; — de 10 paniers de verre à vitres; — de 800 ℔ de marmites; — de 2 miroirs à cadres dorés & 6 attaches d'or; de 1500 ℔ d'orge & 1500 ℔ de farine.

RÉPONSE *à une lettre de Breſt inſérée dans la Gazette du 22 Décembre* 1764, N°. 102.

La profeſſion des armes que vous avez embraſſée, Monſieur, prouve d'autant plus votre amour pour la Patrie, que vous ne profitez du repos de la paix, que pour acquérir des lumieres ſur l'agriculture, & pour en faire part à vos concitoyens. Ce zele eſt très louable, & vous fait mériter doublement de votre Patrie. Trop heureux d'entrer dans vos vues, je vais vous faire part du peu de lumieres que j'ai acquiſes.

Vous dites, Monſieur, que dans votre Pays, (la Bretagne) il y a beaucoup de terres incultes, que vous ſeriez charmé qu'on vous indiquât les moyens de connoître les différentes eſpèces de marne, quelle eſt la meilleure pour fertiliſer les terres, & à quelles ſortes de terres la marne eſt propre, enfin s'il s'en trouvoit en Bretagne.

Pour répondre à ce que vous demandez, Monſieur, la marne en général eſt une terre foſſille & approchant de la glaiſe. Il y en a de griſe, de griſâtre, de noire, de jaune, de rouge, de bleue & colombine, leur qualité eſt à-peu-près la même: celles qui reſſemblent à l'argile, au tuf & au ſable, ſont moins bonnes. Mais la meilleure de toutes c'eſt la blanche, qui, lorſqu'elle contient une doſe à-peu-près égale de craie & de glaiſe très-fines, s'appelle marne *pure*: ſi la craie y domine, on la nomme *crétacée*, & lorſque l'argile s'y trouve en plus grande quantité, on lui donne le nom de *marne à foulons*.

Il n'y a gueres de cantons où l'on ne trouve de la marne, quoiqu'on ne la découvre pas toujours à la ſuperficie du ſol; mais dans tous pays où il y a de la craie ou de la pierre à chaux, il doit s'y rencontrer de la marne; pour la trouver, il ne s'agit que de fouiller à une certaine profondeur. Au-reſte, ſi l'on n'avoit pas un peu d'expérience, on pourroit fort bien confondre les différentes eſpèces, & prendre du *quartz blanc*, pour une marne blanche dure.

La marne qui ſe décompoſe dans l'eau & à l'air, & qui ſe fend en lames, eſt la meilleure pour fertiliſer les terreins ſableux ou arides; les terres épuiſées par les enſemencemens, demandent la marne la plus argilleuſe. Plus la marne eſt calcaire & ſableuſe, meilleure elle eſt pour les terreins humides & ténaces ou pour les landes écobuées des bas fonds; car dans les landes de haut terrein, la marne argilleuſe eſt préférable.

Quand on veut engraiſſer un terrein par la marne, il faut attendre que cette terre ſoit réduite en cendre, ce qui n'arrive que du temps après qu'elle a été expoſée à l'air. Pour cet effet, aux mois de Juin & de Juillet on met la marne ſur la terre par monceaux ſéparés, on la laiſſe ainſi en monceaux juſqu'à la fin de Février, afin de donner le tems au ſoleil, aux pluyes & aux gelées de l'attendrir; au Printemps il faut écraſer au maillet cette marne, puis la diſtribuer également & en petite quantité ſur le terrein, enſuite labourer pluſieurs fois à 15 jours d'intervalle, ſur-tout quand il a plû.

Plus une terre eſt foible ou humide, plus il faut la marner. Pour l'ordinaire on doit mettre par arpent juſqu'à mille ou douze cent *marnons* ou voies de marne.

Cet engrais peut ſervir pour 20 ans & même pour trente, ſuivant la bonté du fond; mais auſſi au bout de ce temps la marne les rend plus ſtériles & les effrite, ſi on n'a pas l'attention de porter de bon fumier ſur ſon terrein au moins tous les huit ans. Il ne faut pas ſe rebuter ſi la terre où l'on a mis de la marne produit peu la premiere année, la ſeconde produira davantage, la troiſiéme encore plus, & ainſi de ſuite, *&c.*

AVIS DIVERS.

☞ Le Sr. LAFAVEUR *pere*, Marchand Diſtillateur de Montpellier, donne avis au public qu'il a établi un magaſin à Paris de toutes ſortes de liqueurs fines, ſirops, eaux de ſenteur, *&c.* rue de la Vieille Monnoie à la Ville de Montpellier.

Il eſt auſſi aſſorti de toutes ſortes de petites liqueurs, depuis 24 ſ juſqu'à 30 ſ la pinte.

Comme beaucoup de Marchands prennent ſon nom ſur les étiquettes qu'ils mettent ſur leurs bouteilles, il invite ceux qui ne voudront pas être trompés, de s'adreſſer directement à ſon magaſin.

☞ Le Sr. BROGNIARD, reçu à St. Côme, vient d'inventer de nouveaux bandages,

les plus doux & les plus commodes pour la guériſon des hernies ou deſcentes de toutes eſpèces, propres aux hommes, aux femmes & aux enfants.

Ces bandages, malgré leur ſoupleſſe, ne ſont point ſujets à ſe caſſer, & contiennent les deſcentes les plus violentes.

Les perſonnes de Province qui s'adreſſeront audit S^r. *Brogniard*, en lui envoyant leur meſure, auront ſoin d'affranchir leurs lettres.

Il demeure à Paris rue de la Vieille Monnoie, la quatriéme porte cochere à gauche, en entrant par la rue des Lombards.

ETIAGE *de la Riviere de Seine.*

Le Vendredi 15 Février 1765, la riviere étoit à 3 pieds 4 pouces; le 16, à 3 pieds 3 pouces, & le 17, à 3 pieds 2 pouces au-deſſus des plus baſſes eaux.

VOLAILLE ET GIBIER.

Prix de la volaille à Paris, le Samedi 16 Février 1765.

	℔	ß	d.
Le Chapon gras nouveau *la piéce*, . . .	4		
La Poularde nouvelle, . .	3		
Le Chapon bas Norm. . .	3		
La Poularde, ...	2	5	
Chapon & Poularde de Mezeré, ...			
Le Coq-Vierge, ...	5		
La Poule de Caux, . . .	5		
Le Poulet gras, *mort*, . .	1	10	
Le Poulet commun, . .	1	5	
Le Poulet gras *en vie*, . .	1	4	
Le Poulet com. *en vie*, . .			
Le Caneton de Rouen, .			
Le Canard ſauvage, . . .	3		
Le Canard *de paillier*, . .	1	10	
Le gros Pigeon *gras*, . .			
Le Pigeon de Voliere, . .	1		
Le Faiſan, ...	9		
Le Levraut, ...	3	10	
Le Lapreau, ...	1	10	
Le Perdreau rouge, . . .	3	10	
Le Perdreau gris, . . .	1	13	
La Perdrix rouge, . . .	1	10	
La Perdrix griſe, . . .	1	4	
Le Chevreuil, ...			
La Becaſſe	3	10	
La Becaſſine, ...	1		
Le Rouge, ...	3	10	
Le Pluvier doré, ...	2	10	
Le Marcaſſin, ...	6		
Alouettes, la *douzaine*, . .	1	15	
Le Tier, ...	1	5	
La Cercelle, ...	1	10	
Le Dindon commun, . .	6	10	
Le Dindon gras, ...			
L'Oye, ...	3		
L'Agneau, ...	6		

PRIX DES GRAINS *vendus dans la Halle de Paris le Samedi 16 Février 1765.*

	℔	ß		℔	ß	d.
Froment, *le ſeptier*, peſant 240 ℔ . . .	15	15	à	16	10	
pluſieurs ont vendu	11	10	à	15	5	
Seigle *le ſep.* 230 ℔	8		à	8		
Orge, *le ſep.* 190 .	7	10	à	8		
Avoine *le ſep.* 290	14		à	18		
Veſce *le ſep.* 300 .	10		à	11		
Millet *le ſep.* 280 .	18		à	19		
Navette *le ſep.* 280	23					
Chenevis *le ſep.* 165	12	10	à	13	10	
Lentilles . . .	19		à	38		
Lentilles à la R^e. .						
Haricots . . .	16		à	28		
Haricots ronds .	16		à	18		
Pois verds . . .	10		à	36		
Pois gris . . .	11		à	12		
Pois blancs . . .	16		à	26		
Féverolles . . .	13		à	14		
Feves Suiſſes . .	15		à	24		
Feves de Marais .						
Sarazin	9					
Alpiſte						
Senevé						
Geniêvre . . .						
Luzerne *le boiſſeau*,	11					
Farine blutée, *le boiſſeau* . .	21	ß 9 d.	à	28	ß	d.
Remoulage . .	13	6	à	30		

PRIX DES GRAINS *vendus en ſacs ſur le Port de la Gréve, du 14 au 16 Février.*

	℔	ß		℔	ß
Froment, *le ſept.*	15 ℔	ß	à	16 ℔	ß
pluſieurs ont vend.	13		à	14	
Seigle.					
Orge.	7		à	8	
Veſce.	12				
Avoine *en ſacs*. .	16		à	16	10
Avoine *en banne*.	15		à	15	10
Farine blutée, le ſac peſant 325 ℔					

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Février 1765.	*Du Vendredi 15.*	*Du Samedi 16.*
Actions des Indes.	an. / 1e. a. 1192 1/2 / 2e. a.	1197 1/2
Emprunts de la Compagnie.	462	462
Promesses de la Compagnie.		10
Actions des Fermes.	997 1/2. 95.	997 1/2
Troisiéme Loterie Royale.		
Lots de la troisiéme Loterie.		
Duplicata de la troisiéme.	86	86
Amortissement.		
Deux sols pour livre du Dixiéme.	9 1/2	
Annuités.	428	428
Coupons d'Annuités.	85	85
Emprunt de 50 millions.	12 1/2.	12
Colonies, 1759.	18	17
Récépissé des Monnoies.	4. Prov.	
Époques.	10e. à 12e. 18 1/2.	10e. à 12e. 18 1/2
Canada	33	33
CONTRATS.		
Sur la Ville.		
A 4 p o/o		
A 3 p o/o sur les Cuirs.	48	
A 3 p o/o sur les Postes.		
Bretagne.		
Languedoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles Généralité de Paris.		
Tailles Généralité de Province.		
Comp. des Indes à 4 p o/o.	33	
CHANGES.		
Amsterdam.	56 1/4	56 1/4
Londres.	30 13/16	30 13/16
Hambourg.	179 1/4	179 1/4 à 1/2
Madrid.	15 5	15 5
Cadix.	15 4 6	15 4 6
Livourne.	95 1/2	95 1/2
Lyon, *Rois.*	1/2 au pair.	au pair.

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi : on y insere gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement est de 24 ℔ par année qui se payent d'avance. Il faut s'adresser pour le tout au Sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les personnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raison de 5 sols la feuille, contenant 8 pages.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

ici ſur la fin de Juillet, & la cochenille ſera délivrée en Septembre. Le jalap a été vendu 48 à 57 ducats. Il n'en reſte plus.

On écrit de la nouvelle York qu'en conſéquence de quelques dépêches qui y ſont arrivées d'Angleterre, les Gouverneurs de l'Amérique travaillent à lever différents obſtacles qui traverſoient, depuis près de deux ans, le commerce des Colonies.

On a reçu commiſſion cette ſemaine pour engager pluſieurs Tanneurs & Corroyeurs à paſſer dans la Caroline méridionale.

Des lettres de *Charles Town*, dans cette Province, nous apprennent que dans le nombre des François neutres qui ſe ſont établis l'Eté dernier à *Longcanes*, 78 avoient depuis leur arrivée, épouſé des filles nées dans le Pays, & que 55 avoient déja des enfants; deſorte que cette nouvelle Colonie ſera, ſelon toute apparence, prodigieuſement peuplée dans quelques années d'ici.

On écrit de St. Auguſtin, que l'on eſpere tirer de la grande quantité d'arbuſtes du Mexique, appellés la *poire d'épine*, qui croît dans différentes parties de la Floride orientale, de la cochenille auſſi bonne que celle de la Vera Crux.

Un Maître d'Hôtel d'un Miniſtre étranger a acheté le 6 Juin 5 ſchellins la ℔ une belle tortue des Indes orientales, peſant deux cent livres & un quart.

De Bayonne, *le* 8 *Juin* 1765.

Le prix des ſucres n'a point varié; le cacao des Caraques vaut 30 ß la ℔; celui de Maragnan, 16 ß; le poivre ſe vend 29 ß 6 ₰ la ℔; la canelle, 13 ℔ 10 ß, & le café du Cap 13 ß.

Le vaiſſeau l'*Harmonie*, Capitaine *Caulonque*, venant de la Martinique, eſt entré dans ce Port chargé, pour le compte de divers particuliers, de 277 barriques de ſucre; de 123 futailles & demie, 12 tierçons, 5 quarts & 65 ſacs de café; de 275 ſacs de cacao.

L'on apprend auſſi que le navire le *Souffleur*, Capitaine *Belamy*, arrivant de Lisbonne, vient d'entrer avec une cargaiſon de 30 caiſſes de ſucre & 600 cuirs en poil.

Ce navire eſt le même que monta le Capitaine *Dordoy* pour aller à Lisbonne, & qu'il abandonna par la crainte qu'il eut des Saletins.

De l'Orient *le* 12 *Juin* 1765.

Le navire la *Bénédiction*, de 150 tonneaux, venant de Newcaſtle, vient d'entrer dans ce Port, avec un chargement de 324 ſaumons de plomb & 64 chaldres de charbon de terre.

De Rochefort, *le* 10 *Juin* 1765.

Arrivée de marchandiſes dans ce Port pendant le mois de Mai.

De Guinée, 5510 ℔ de cire jaune; — 275 ℔ de dents d'élephant; — 113 ℔ de coton en graine.

D'Hollande, 8940 ℔ d'acier; — 1 enclume de fer peſant 320 ℔; 430 ℔ d'amidon; — 435 ℔ d'arſenic; — 48 tonneaux & 3 barriques de bierre; — 2470 ℔ de blanc de céruſe; — 525 ℔ de bois de campêche; — 3315 ℔ de clous de fer; 588 ℔ de chaudieres de cuivre pour l'eau-de-vie; — 3200 ℔ de contre-cœurs de cheminées; 21 ℔ de crics moyens; — 525 ℔ de couperoſe; — 12 ℔ de fleches marines; — 575 ℔ de fer en tôle; — 9750 ℔ de fer en verge; — 17,060 ℔ de fer en feuillard; — 220 ℔ de fleaux de fer; 2 barils de fer blanc ſimple; — 1 fontaine de fer blanc; — 177 ℔ de moulins à café; 400 ℔ de merceries; — 1737 ℔ de mine de plomb; — 2 rames de papier à lettre; 26 groſſes de pipes à fumer; — 1000 ℔ de poëles à frire; 3870 ℔ de clincaillerie de fer.

Il eſt ſorti pendant le même mois les marchandiſes détaillées ci-après, ſavoir;

Pour Breme, 21 barriques, 24 veltes d'eau-de-vie; — 19,541 ℔ de ſirop mélaſſe.

Pour l'Irlande, 36 paires de bas de ſoie à page; — 30 paires de mitaines de ſoie; — 100 ℔ de merceries; — 1013 barriques, 10 veltes & demie d'eau-de-vie; — 3 tonneaux de vin de Saintonge; 10 tonneaux de toile de Cambray en de-

GAZETTE DE COMMERCE.

ANNÉE 1765. Du Samedi 16 Février.

PASSAGE DU SUND.

LE 5 Janvier 1765, il eſt paſſé par le Détroit du Sund, le Navire du Capitaine *Cornelis Kroon*, de Peterſbourg, allant de Peterſbourg à Bordeaux, chargé de chanvre; le 28 Janvier, le Navire du Cap. *Ger. Hend. Thomſen*, allant de Lubeck à Bordeaux, chargé de fer en barres.

DE MARSEILLE *le 6 Février* 1765.

Prix des marchandiſes qui ont varié.

Anis d'Alicante, 24 à 26 ℔ le *cent*; — cendre de Sicile, 4 à 8 ℔; — coton fin filé de Baza, 69 à 71 écus de 3 ℔ 4 ß; — coton en laine de Smyrne, 100 à 105 ℔; étain en verge, 82 ℔; — huile de Provence de fine fabrique, 39 à 41 ℔; — huile de riviere fine, 44 à 45 ℔; — demi-fine, 42 à 43 ℔, — riz du Levant, 15 à 17 ℔; — riz de Piémont, 12 ℔ 10 ß à 13 ℔ 10 ß; — ſucres aſſortis, 46 ℔ le *cent*.

Caffé du Levant, 31 à 32 ß la ℔; — caffé du Cap, 9 à 12 ß 6 d.; — cacao de Maragnan & de la Martinique, 12 à 13 ß; — cochenille, 21 ℔; — indigo de Guatimala, 6 à 9 ℔ 10 ß; — girofle, 8 ℔ 5 ß la ℔.

Il a été importé dans cette Ville depuis le 12, juſques & compris le 24 Janvier dernier, ſavoir:

☞ De GENES, par les Tartanes des Patrons *Ducros*, *Zin*, *Olivari* & *Michel*, 62 caiſſes de manne, 24 caiſſes de fer blanc, 56 balles de piſtaches, 57 caiſſes de laſtre de Veniſe, 30 caiſſes d'acier, 28 barrils d'huile de lin, 6 caiſſes de jaune de Naples, 2 barriques de couperoſe & 10 balles d'amandes.

☞ D'ESPAGNE, par les Bâtimens des Capitaines *Caſſe*, *Vence*, *Pomard*, *Gelepy*, *Cures*, *Eyraud*, *Terraſon*, *Ventre*, *Bourban* & *Cachot*, 192 balles de ſoie, 813 pains de plomb, 520 barrils d'arquifoux, 1088 balles de barrilles, 753 balles de bourdes, 51 balles de laine ſurge, 11 balles de graine verte, 61 *faix* de bois de régliſſe, 62 *cabas* de figues, 2 caiſſes de ſuc de régliſſe, 5 barriques de coloquinte, 10 barriques d'huile de poiſſon, 12 balles de laine lavée & 179 barrils d'alun.

☞ Du CAP FRANÇOIS, par le Vaiſſeau du Capitaine *Icard*, 419 barriques de ſucre terré, 265 ſacs de caffé, 18 barriques d'indigo, 1600 cuirs en poil, 135 cuirs tannés, 1 balle de coton.

☞ D'ALGER, par la Pinque du Capitaine *Michel*, 15 *fardes* de caffé, 17 ſacs de Vermillon, 83 balles de laine ſurge, 7 *conſſes* de cire jaune, 88 ſacs d'*eſcayolles*.

☞ De LISBONNE, par le Vaiſſeau du Capitaine *Pruneau*, 636 piéces de bois de teinture, 68 ſacs de cacao, 96 barriques d'huile de baleine, 2590 cuirs, 48 paniers de ſalſe-pareille.

☞ De LÉOGANE, par le Vaiſſeau du Capitaine *Vieillard*, 11 barriques de caffé, 1295 piéces de bois de Gayac, 4 barriques de ſucre blanc, 9 barrils de cacao, 2 barrils d'indigo.

☞ D'ABO, par les Vaiſſeaux des Capitaines *Peldan* & *Tammelin*, 6541 barres de fer, 2004 douzaines de planches, 8

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

barriques de vermillon, 1807 peaux de cordouans.

☞ De Stockholm, par les Vaisseaux des Capitaines *Hedman* & *Spolandert*, 184 barrils de brai, 100 barrils de gaudron, 196 douzaines de planches, 1407 barres de fer, 111 caisses de clous & 18 caisses d'acier.

☞ D'Archangel, par le Vaisseau du Capitaine *Hendricks*, 3469 barres de fer, 129 douzaines de planches, 50 barriques de suif, 57 balles de chanvre, 70 barrils de gaudron, 9 balles de cire.

☞ De Smyrne, par les Tartanes des Capitaines *Fournier* & *Molier*, 87 barrils de suif, 38 balles de chanvre, 33 caisses de manne, 15 caisses d'huile de vitriol, 39 barrils de fer blanc, 4 barrils de graine d'Espagne.

☞ De Damiete, par la Tartane du Capitaine *Giraud*, 1200 *couffes* de riz.

☞ De Naples, par les Bâtimens des Capitaines *Seilmacher*, *Petit*, *Pons* & *Richaud*, 96 caisses de manne, 256 barrils & 336 *couffes* de riz, 1 barril d'indigo, & 13 sacs de galle.

☞ D'Agde, par les Tartanes des Capitaines *Durbec*, *Rouniere*, *Masse*, *Bastide*, *Sicard* & *Bouisson*, 8 barriques de verdet, 11 barriques d'indigo, 20 barriques de mélasse, 3 barriques de caffé, 120 quintaux de soude, 12 barrils d'Antimoine, 46 barriques de cacao.

☞ De la Nouvelle-Orléans, par la Golette du Capitaine *Coulet*, 358 peaux de bœufs, 56 milliers de campêche & 41 peaux d'ours.

☞ De Sicile, par les Tartanes des Patrons *Reboul*, *Cannac* & *Laurent*, 30 caisses de manne & 1174 quintaux de cendre.

☞ De Constantinople par la Barque du Capitaine *Antoine*, 287 balles de laine, 582 cuirs de buffles, 129 pains de cuivre & 7 barrils d'orpiment.

☞ De Smyrne, par les Bâtimens des Capitaines *Lambert* & *Daniel*, 259 balles de laine, 118 balles de coton en laine, 33 balles de coton filé rouge, 31 sacs de fil de chêvre, 2 balles de soie ardassine.

De Bayonne, *le 2 Février 1765.*

Le Navire la *Rosalie*, Capitaine *Lafargue*, qui est au passage pour se rendre ici, est chargé d'environ 200 barriques de sucres assortis; & pour retour il a acheté au Cap environ 400 caisses de savon à bas prix, ce qui lui procurera plus de bénéfice que s'il eût fait emplette des denrées du Cap, qui y sont rares & à un très-haut prix.

Les Navires destinés pour la pêche de la morue se disposent à partir vers le premier du mois prochain.

Les deux Bâtimens pour la pêche de la baleine, construits en cette ville, sont gréés & commencent à charger leurs vivres & ustensiles. C'est M. *Nogués l'aîné* qui en est l'Armateur.

Froment du Pays, 6 ℔ 12 ß la *conque*, pesant 65 ℔ *poids de marc*; — bled d'Inde blanc, 3 ℔ 2 ß; — d°. rouge, 3 ℔ 10 ß; on charge ici de ces deux derniers grains pour Lisbonne.

Le jambon vaut 40 ℔ le *cent*; — on charge considérablement dans cette Ville des vins de cargaison pour la Hollande & pour d'autres endroits. Ils valent 29 à 30 ℔ la *barrique*; — le vin de Gave, 40 à 42 ℔ la *barrique*, la qualité en est parfaite.

Les piastres sont à 48 ℔ 10 ß le *marc*. il en est arrivé depuis 15 jours, 70 à 80 mulets chargés.

De Dax, *le 2 Février 1765.*

Prix des denrées à Dax pendant les marchés des 3, 12, 19 & 26 Janvier 1765.

Froment, 58 ß 4 d. la *mesure rase*, pesant 34 ℔; — bled d'inde, 33 ß 10 d. la *mesure rase*, pesant 32 ℔; — millet, 40 ß 3 d., même mesure & même poids; — avoine, 32 ß la *mesure comble*, pesant 25 ℔; — on s'attend à une augmentation sur ces différens grains.

Seigle, 42 ß 7 d. la *mesure rase*, pesant 30 ℔; — panis, 25 ß 9 d. la *mesure rase*, pesant 31 ℔, le tout poids de marc. On espere une diminution sur ces deux dernieres denrées.

Les vins vieux rouges & blancs, valent 59 ℔ la *barrique*, contenant 300 pintes mesure de Paris; — les nouveaux, 30 ℔ la *barrique*; ces deux prix sont fixes.

Brai, 3 ℔ 1 ß le *cent*; — Poix-pege, 3 ℔ 12 ß 4 d.; — gaudron, 29 ℔ la *barrique*, pesant 700 ℔; — le gros barril pesant 250 ℔, 9 ℔ 13 ß 4 d.; — le petit barril du poids de 125 ℔, 4 ℔ 11 ß 8 d.,

LETTRE *à l'Auteur de la Gazette de Commerce.*

» Les voyages que j'ai faits, Monſieur, » tant dans l'étendue du Royaume que » dans les Pays étrangers qui le confinent, » & auquel mon état m'aſſujettit encore » actuellement dans certains temps, me » faiſant prendre quelqu'intérêt à la queſ- » tion agitée dans votre feuille pages 779 » & 813 de l'année derniere, 28 & 37 de » la courante, on me permettra ſans dou- » te que je vous faſſe ici part de quel- » ques réflexions que l'expérience m'a » mis à portée de faire ſur le caractere » ordinaire des Hôteliers ou Aubergiſtes.

» Ces Meſſieurs voudroient tous avoir » la vogue, & qu'il ne leur parvint que » des gens polis, enjoués, ſe portant » bien, commodes, ayant beaucoup d'ar- » gent & très-généreux; mais la plupart » des voyageurs ne pouvant réunir tou- » tes ces qualités, l'Aubergiſte doit né- » ceſſairement ſe contenter de la poli- » teſſe, de la tranquillité & du paye- » ment qu'il a droit d'exiger ſur le pied » ordinaire, lorſqu'il eſt fixé à tant par » repas, ou au prorata de la dépenſe exi- » gée lorſque le prix n'eſt point déter- » miné. Car enfin, les voyages agréables » ſont bien rares, & quelle précaution » que l'on prenne pour acquérir toutes les » aiſances poſſibles, les perſonnes de tout » état, en éprouvent pour l'ordinaire un » certain déſagrément capable de bannir » l'enjouement & de provoquer le ſerieux: » diſons mieux, il faut même avoir de » la vertu pour ſupporter ſans humeur les » incommodités du temps, des voitures » ou des chemins, les marches de nuit » auxquelles on eſt quelquefois aſſujetti, » la préocupation de ſes affaires, & toutes » lesfatigues attachées au ſort du voyageur. » Si un Hôte le reçoit affablement à telle » heure qu'il arrive, & qu'il contribue au- » tant qu'il le peut à lui procurer le dé- » laſſement du corps & de l'eſprit, il rem- » plit ſelon Dieu le devoir de l'hoſpita- » lité, établit ſa réputation, & fait ce » que ſon état exige, pourvu toute fois » qu'à raiſon d'un pareil traitement ou des » circonſtances fâcheuſes auxquelles un » voyageur peut ſe trouver, il n'exige » que le dû. Mais il en eſt ſouvent bien » autrement, le voyageur ſe trouvant » mouillé, accablé de fatigue, arrivant » de nuit, malade ou tracaſſé de ſes affai- » faires, éprouve une réception froide, » peu complaiſante ou dure? Que dis-je? » Quelquefois obligé à défaut d'un appa- » reil au gout de ſon Hôte, d'éprouver » ſes rebuts & chercher gite ailleurs: il » n'en n'eſt pas encore quitte pour cette » avanie, il a même de la peine à être re- » çu chez quelqu'autre, ſi on a le moindre » ſoupçon qu'il ait déjà été ailleurs: ce » refus de l'Hôte eſt coloré envers des » perſonnes de tout état, du prétexte que » tous les lits ſont pris; on ne prend » pas même ces précautions pour le Mi- » litaire, Mariniers & autres gens admiſ- » ſibles, s'ils ſont à pied, on leur dit » ſechement qu'on ne reçoit point de gens » de pied: au moyen de quoi ce pauvre » etranger accablé de fatigue & de mau- » vais temps, trouve avec bien de la pei- » ne un mauvais gite, avec riſque de le » payer bien cherement. On ne finiroit » point, Monſieur, ſi on vouloit pouſſer » au poſſible le détail des déſagrémens » qu'un voyageur peut eſſuyer de la part » de ſon Hôte, & tous ceux qui voya- » gent en conviendront aiſément. Il eſt » vrai qu'il y a des voyageurs inquiets & » ridicules, mais l'affabilité d'un Hôte a » de grands appas pour mettre les gens à » la raiſon. Je ne parle ici que de ceux qui » prétendent, en payant, pouvoir, com- » me on dit, jetter ſon Hôte par la fe- » nêtre, parce que ſi un Hôte ſait ſon mé- » tier, il lui eſt par tout facile de ſe » mettre à l'abri des vexations.

» Il me ſemble, Monſieur, que le » moyen de garder le droit d'un chacun, » ſeroit, 1°. Que toutes les auberges & ca- » barets à loger, euſſent une enſeigne » dans laquelle il fut ſpécifié ſi c'eſt pour » loger les équipages & gens à monture » ſeulement, les cavaliers & les piétons, ou » les gens de pied ſeulement. 2°. Que cha- » que Hôte fut tenu de faire ſa ſoumiſſion » pour le nombre de lits qu'il voudroit te- » nir, & même à meſure qu'il en augmen- » teroit le nombre. 3°. Que les trois quarts » au moins de ſes lits ne ſeroient que de » l'eſpèce à coucher une perſonne ſeu- » lement. 4°. Que le prix de la premiere, » 2e. & 3e. table pour le repas du matin

» & du ſoir; celui de la nourriture des » chevaux, ſeroit fixé par un tarif de » police pour tous les temps de l'année » au plus bas prix poſſible, ſuivant les » lieux, en prenant comme il convient » l'intérêt réciproque de l'Hôte & du » voyageur. 5°. Que le tarif fût inſéré » dans un tableau expoſé dans la cuiſine » à la vue de tout le monde, afin que » chaque arrivant pût déterminer ſa dé- » penſe, & où il pût voir, en cas de » quelques refus, ſi tous les lits ſont » effectivement pris, ce qui ne ſeroit pas » difficile en aſſujettiſſant l'Hôte à faire » de certaines marques ſur ſon tableau, » à meſure qu'il recevroit du monde. En- » fin, ſi une pareille police s'exécute de- » puis très long-temps en Eſpagne, pour- » quoi ne conviendroit-elle pas en Fran- » ce? Avec cette faculté de plus que l'on » pouroit faire plus grande dépenſe que » celle portée par le tarif, au-lieu qu'en » Eſpagne le revenu des auberges étant » affecté au payement de partie de l'impôt, » le Fermier peut refuſer, même en » payant, les fournitures qui excédent le » tarif, lorſqu'il n'y a pas trouvé ſon » compte. Au moyen de trois tables ou » prix différens, les gens de haute, » de moindre & de médiocre faculté, » trouveroient de quoi ſe ſatisfaire. La » fixation des plats à donner paroît inu- » tile, en ce qu'il eſt intéreſſant pour » les Hôtes de contenter leur monde, afin » d'établir ou ſoutenir leurs réputations.

» On a fait depuis quelques années dans » les Etats étrangers, pluſieurs établiſſe- » mens en faveur des voyageurs. Un ri- » che Particulier d'Eſpagne pour avoir » employé les principales reſſources afin » d'acquérir 900 mulets, pour le ſervice » de l'Armée Eſpagnole, dans la derniere » campagne de Portugal, a obtenu du » Roi, à la Paix, le privilége excluſif » d'établir à ſon profit une meſſagerie » pour des Cavaliers ſeulement, ſur les » quatre principales routes, ſavoir; de » Madrid à Cadix, à Barcelone, à Pam- » pelune & à la Corogne, à condition » qu'il fonderoit en même-temps, tant » à la dinée qu'à la couchée de chaque » journée, des auberges les mieux mon- » tées à la Françoiſe: les voyageurs ne » ſont abſolument tenus à d'autre dépen- » ſe, que celle qui eſt portée par le ta- » rif de chaque auberge, qui eſt même » réglée ſur un pied modique, eu égard » à ce qu'il en coutoit précédemment, » enſorte qu'il part chaque jour de Ma- » drid un garçon de la Meſſagerie ſur cha- » cune des quatre routes, avec un cer- » tain nombre de mulets pour conduire » les voyageurs à la premiere couchée, » où il en prend d'autres le lendemain » avec de nouvelles montures, pour les » conduire à Madrid. Le même ordre eſt » obſervé dans toute l'étendue deſdites » routes.

» Daignez, Monſieur, rendre public » ce que vous trouverez dans mon écrit » digne de l'être, & le préſenter ſous la » forme que vous trouverez la plus con- » venable au bien de la ſociété.

DE NANTES *le 9 Février* 1765.

Prix des marchandiſes acquitées.

Caffé moka, 2 ℔ 10 ß à 2 ℔ 12 ß la ℔; dito refait ou bénéficié, 16 à 18 ß; — caffé de Bourbon jaune en ſimple jonc 15 ß 9 ₰ à 17 ß 9 ₰; — d°. en double jonc, 14 à 16 ß; — d°. refait ou bénéficié, 13 à 15 ß; — caffé de la Martinique, petit grain verd clair, 15 à 17 ß; — caffé de St. Domingue, 13 à 15 ß; — thé boé en groſſe caiſſe, 2 ℔ 15 à 2 ℔ 17 ß; — en demi-caiſſes, 2 ℔ 17 ß à 2 ℔ 19 ß; — thé verd ſupérieur en doubles caiſſes, 4 ℔ 14 ß à 4 ℔ 16 ß; — thé verd de Tonkay en petites caiſſes, 5 ℔ à 5 ℔ 2 ß la ℔.

Prix des marchandiſes non acquitées.

Poivre en balles d'environ 400 ℔, 1 ℔ 9 ß 6 ₰ la ℔; — indigo cuivré de St. Domingue, 5 ℔ 15 ß; — mélangé de bleu, violet & cuivré, 6 ℔ 15 ß; — bleu pur, 8 ℔ 15 ß; — indigo en poudre, 4 ℔ 15 ß; rocou de Cayenne, 1 à 1 ℔ 4 ß; — cochenille criblée, 25 ℔; — cacao de la Martinique, 14 ß la ℔.

Sucre terré 2°. ſorte, 59 à 62 ℔ le *cent*; 3°. ſorte, 54 à 55 ℔; — 4°. ſorte, 50 ℔; ſirop mélaſſe, 13 ℔; — huile d'olive fine du Port Maurice, premiere qualité, 56 ℔; huile fine de Provence, premiere qualité, 54 ℔; — 2°. 50 ℔; — bois de Campêche en buches, coupe d'Eſpagne, 20 ℔; — coton de Smyrne, 140 ℔; — blanc de céruſe, 27 ℔ *le cent*.

Prix *des assurances.*

Pour l'aller à la Martinique, au Cap, St. Domingue, Léogane & aux Cayes St. Louis, 3 pour cent; — prime liée d'aller & de retour, 6 pour cent; — pour l'aller à Marseille, 4 & demi pour cent; — pour Guinée d'aller & de retour 7 pour cent; — pour l'aller à Bordeaux, à la Rochelle & à Bilbao, 1 & demi pour cent; pour l'aller à Amsterdam, à Roterdam, à Hamborg, à Dunkerque, à Calais & à Cadix, 2 pour cent.

Prix du Fret.

Pour l'aller à la Martinique, au Cap, à St. Domingue, à Léogane & aux Cayes St. Louis, 60 ℔ par tonneau de 2000 ℔; pour l'aller à Marseille, 45 ℔; — pour l'aller à Bordeaux, 20 ℔; — pour l'aller à Amsterdam, à Roterdam, à Hambourg, à Dunkerque & à Calais, 28 à 30 ℔; — pour l'aller à la Rochelle, 18 à 20 ℔; pour l'aller à Cadix, 3 ℔ par balle & 30 ℔ par tonneau; — pour Bilbao, 2 ℔ par balle & 20 ℔ par tonneau.

Il est entré dans ce Port le Navire la *Marie-Perrine*, de Nantes, de 95 tonneaux, Capitaine le Sr. *Mary*, Armateurs MM. *Chanceaulme freres*, venant du Cap, chargé de 151 barriques de sucre terré & tête; — de 3 barriques & 2 quarts de sucre brut; — de 2 futailles, 64 barriques, 83 quarts & 1 sac de caffé; — de 7 barriques & 3 quarts d'indigo; — de 9500 ℔ de bois de Campêche. Le surplus en confitures & noix d'Acajou.

La *Marie*, de la Guadaloupe, le S. F. *Reynault*, Armateurs MM. *Bouteiller pere & fils*, chargée de 80 barriques de sucre terré & tête; — de 36 barriques de sucre brut; — de 10 quarts de caffé; — de 4 balles de coton.

Le Navire la *Cecile*, de retour de Guinée, & venant des Cayes St. Lois, Armateur M. *Beauvois*, Capitaine le Sr. *Morellon*, chargé de 57 barriques, 7 quarts de sucre brut; — de 2 barriques, 17 quarts de caffé; — de 488 ℔ de morphil; — de 100 ℔ de bois de Campêche & de 3 planches de bois d'Acajou.

Sortie *de Navires.*

Il est sorti de ce Port le Navire la *Victoire*, de 200 tonneaux, Capitaine le Sr. *Dastary*, Armateur M. *Mullon*, allant à la Guadaloupe.

Le Navire le *Duc de Bourbon*, de 300 tonneaux, Capitaine le Sr. *Baudry*, Armateurs MM. *Lemasne*, allant à St. Domingue, en passant par Lisbonne.

Navire *en armement.*

Le Navire le *Méchant*, de 130 tonneaux, Capitaine le Sr. *Vadendric*, Armateur M. *Potel*, est en charge pour Guinée.

Les vents s'étant tournés à l'Oueſt, il y a apparence que les Navires qui s'étoient réfugiés à Quiberon, pourront bientôt entrer en riviere.

De l'Orient *le 8 Février 1765.*

Le Navire de la Compagnie des Indes le *Beaumont*, Capitaine *Paliere*, partit hier au soir d'un vent très-favorable, pour aller à Canton-en-Chine.

Le Navire le *Dargenson*, Capitaine le *Chevalier Prevost de la Croix*, doit aller incessamment en rade, & partir ensuite pour Pondichery.

De Beauvais *le 11 Février 1765.*

Prix *des grains pendant le mois de Janvier 1765.*

Prix de la Mine.				*Prix du sp. mesure de Paris.*		
Froment,	2 ℔ 19 ß	d.		14 ℔ 15 ß	d.
Moison, (*a*)	2 11			12 15	
Meteil, (*b*)	2 5			11 5	
Petit bled	2 1			10 5	
Seigle,	1 15			8 15	
Orge,	1 13	6		6 14	
Avoine,	1 17			12 6	8

N. B. *La mine à bled de Beauvais contient 32 pintes de Paris, les 5 mines font le septier de Paris; — la mine de seigle* idem; *la mine d'orge est de 40 pintes, 4 mines font le septier à bled de Paris; — la mine d'avoine est de 48 pintes, 20 mines font 3 septiers d'avoine de Paris.*

Avis divers.

☞ Un particulier desireroit vendre 10444

(*a*) *Bled moison*, $\frac{2}{3}$ *bled* $\frac{1}{3}$ *seigle.*
(*b*) *Bled méteil*, $\frac{1}{2}$ *bled* & $\frac{1}{2}$ *seigle.*

ſapins, ſavoir, 4802 de 3 à 4 pieds de circonférence; 2750 de 4 à 5 pieds; 1304 de 5 à 6 pieds; 1069 de 6 à 7 pieds; & 519 de 7, 9, 10 & 11 pieds. Tous leſdits ſapins ſont de 50 à 72 pieds de hauteur, & ſitués à 2 lieues de la ville de Langeac-en-Auvergne, où paſſe la riviere de l'Allier ſur laquelle on peut les faire flotter, ſoit en planches ou autrement. Ces 10444 ſapins doivent produire par le calcul qui en a été fait, quatre cent mille planches, chacune de 12 pieds de longueur, & depuis 9 juſqu'à 15 pouces de largeur ſur 12 & 15 lignes d'épaiſſeur, qui eſt la qualité dans laquelle on les débite à Paris. Ces 400000 planches doivent valoir au moins cinq cent mille liv. à raiſon de 25 ß la planche, qui ſe vend communément 30 ß. Les frais pour l'abat, le ſciage de ces arbres, pour le tranſport juſqu'à Paris, doivent monter, y compris les droits d'entrées, à environ deux cent huit mille livres, ſavoir :

Pour l'abat & le ſciage de quatre cent mille planches, . .	60000 ℔
Pour voitures du bois à la riviere à raiſon de 10 ℔ du cent de planches, ...	40000
Pour la voiture de la riviere à Paris, à raiſon de 5 ℔ par cent de planches, ...	20000
Pour l'entrée à Paris, à raiſon de 22 ℔ par cent de planches,	88000
TOTAL, ...	208000

A déduire ſur 500000 ℔ les frais de 208000 ℔, il reſte la ſomme de 292000 ℔, ſur laquelle il faudra encore diminuer les frais de commiſſion.

Le Propriétaire propoſe trois moyens pour la vente & l'exploitation deſdits ſapins; le premier eſt de les vendre à raiſon d'une piſtole l'un dans l'autre, ce qui fait 104, 440 ℔.

Le ſecond eſt de mettre ces arbres dans le commerce, à raiſon de 5 ℔ l'un dans l'autre, produiſant la ſomme de 52, 220 ℔. vis-à-vis de quelqu'un qui voudra mettre pareille ſomme en argent, pour fournir aux premiers frais d'exploitation, & enſuite le produit être partagé entre le bailleur de fonds & le Propriétaire.

Le troiſiéme eſt d'emprunter 50000 pour faire ſeul cette exploitation, laquelle ſomme le Propriétaire aſſurera, tant ſur ſes biens que ſur leſdits bois, s'obligeant de payer à ceux qui lui prêteront cette ſomme, l'intérêt au denier vingt, & donnera de plus l'intérêt d'un ſixiéme ſur le bénéfice qu'il fera dans cette exploitation.

Les perſonnes qui deſireront accepter l'un des trois partis propoſés, & prendre des connoiſſances plus particulieres, auront la bonté de s'adreſſer à Madame *Bretel*, demeurant à Paris rue & Hôtel du petit Lyon, Fauxbourg St. Germain. On la trouvera tous les jours juſqu'à dix heures du matin.

NAVIRE *en armement à Rouen.*

☞ Le Navire la SIRENNE, de Rouen, fin voilier, du Port de 120 tonneaux, armé de 4 canons & autres menues armes à proportion, 10 hommes d'équipage, commandé par le Capitaine J. B. BOUTARD du Havre, eſt en charge au Port de Rouen pour aller à LISBONNE, & partira inceſſamment. Ceux qui voudront y paſſer ou charger des marchandiſes, s'adreſſeront à Rouen à MM. CHARLES BOURNISIEN *& fils*, Négocians, audit Capitaine en ſon bord, ou au S^r. *Leboulenger* ſon Courtier.

☞ On trouvera à la Pomme rouge, rue grande Truanderie, place du Puits d'amour à Paris, des harengs en petits barrils, tous laités choiſis, & d'une parfaite qualité.

☞ Un jeune homme de très-bonne famille, âgé de 30 ans, deſireroit s'attacher à quelque Seigneur, comme Sécretaire, Intendant, Homme d'affaires, Régiſſeur ou Receveur des terres, ou à quelque Négociant pour tenir les livres. Il écrit fort bien, fait même des manuſcrits avec des frontiſpices & armoiries en traits de plumes. Il entend bien les calculs, les comptes & les changes étrangers. Il lui ſeroit indifférent d'habiter la Province, de voyager ou de reſter à Paris. De fort honnêtes gens répondront de ſes vie & mœurs.

S'adreſſer à M. *Laſnier*, chez M. Bouroux, M^e. Perruquier, rue des Foſſés St. Germain de l'Auxerrois.

BANDAGES ÉLASTIQUES.

☞ Le Sr. BLAKEY, Expert reçu à Saint-Côme, & Auteur des bandages élastiques, les plus commodes & les plus propres à contenir les descentes, & à en procurer la guérison, reconnus depuis plus de vingt-neuf ans pour tels par le Public & par le traité qui a été fait avec le Ministre, pour la fourniture des Hôpitaux Militaires, vient d'en inventer deux autres espèces, toujours élastiques qui contiennent les descentes les plus violentes, & ne font aucune impression sur les hanches ni sur les reins; ils sont également propres aux hommes, aux femmes & aux enfans: l'un de ces bandages est spécialement propre à soutenir le ventre des femmes nouvellement accouchées, & par une pression douce & insensible, oblige la nature à se mettre dans sa premiere situation.

On le trouve tous les jours en sa demeure à Paris, dans la rue des Prouvaires, au coin de la rue St. Honoré.

Les personnes de Province qui voudront faire usage de ces bandages, auront soin d'affranchir leurs lettres, & d'envoyer leurs mesures; elles recevront exactement les bandages qu'elles demanderont.

Les pauvres peuvent y venir tous les matins jusqu'à midi; ils y auront du secours.

DE PARIS *le 16 Février 1765.*

☞ Le 13e. tirage de la 3e. loterie royale établie par Arrêt du Conseil du 11 Nov. 1755, a été fait dans l'Hôtel de Ville, les 11, 12 & 13 Février; le lot de 60000 ß est échu au N°. 39214; — celui de 30000 ℔ au N°. 27666; — celui de 20000 ℔ au N°. 20390; — celui de 15000 ℔ au N°. 9912; — celui de 10000 ℔ au N°. 281, & le lot de 810 ℔ pour l'*appoint*, au N°. 42036.

PRIX *de l'or & de l'argent à Paris le* 13 *Fév.*

L'or fin, 100 ℔ l'*once*; — l'argent fin, 53 ℔ 5 ß *le marc*; — l'argent au titre de 11 *deniers* 10 *grains*, 51 ℔ 15 ß à 52 ℔ *le marc*; — les piastres 48 ℔ 15 ß *le marc*.

L'or du Portugal, 714 ℔; — celui du Mexique, 700 ℔, & celui du Perou 706 ℔ *le marc*.

NOTA. *A l'article de l'or & de l'argent, dans la Gazette* N°. 10, *or du Perou*, 760 ℔, lisez 706 ℔ *le marc*.

ETIAGE *de la Riviere de Seine.*

Le Lundi 11 & le Mardi 12 Février 1765, la riviere étoit à 3 pieds 8 pouces; le 13 & le 14, à 3 pieds 6 pouces au-dessus des plus basses eaux.

PRIX DES GRAINS *vendus dans la Halle de Paris le Mercredi* 13 *Février* 1765.

	℔	ß		℔	ß	d.
Froment, *le septier*,						
pesant 240 ℔ . . .	14		à	15	10	
plusieurs ont vendu	11	5	à	13	15	
Seigle *le sep.* 230 ℔	7	15	à	8		
Orge, *le sep.* 190 .	7	10	à	8		
Avoine *le sep.* 290	15		à	17	15	
Vesce *le sep.* 300 .	8		à	11	10	
Millet *le sep.* 280 .	19					
Navette *le sep.* 280	22		à	23		
Chenevis *le sep.* 165	11	10	à	14		
Lentilles . . .	12		à	40		
Lentilles à la Re. .	16					
Haricots . . .	16		à	28		
Haricots ronds .	16		à	16	10	
Pois verds . . .	12		à	36		
Pois gris . . .	11	10	à	14		
Pois blancs . . .						
Féverolles . . .	12	10	à	13	10	
Feves Suisses . .	15		à	20		
Feves de Marais .						
Sarazin	9					
Alpiste						
Senevé	20		à	24		
Genièvre . . .	12					
Luzerne *le boisseau*,						
Farine blutée, *le*						
boisseau . .	22 ß	3 d.	à	28 ß		d.
Remoulage . .	13		à	30		

PRIX DES GRAINS *vendus en sacs sur le Port de la Grêve, du* 11 *au* 13 *Février.*

	℔	ß		℔	ß
Froment, *le sept.*	15 ℔		ß à	16 ℔	ß
plusieurs ont vend.	12	10	à	14	10
Seigle.					
Orge.	7		à	8	5
Vesce.	12				
Avoine *en sacs*. .	16		à	16	10
Avoine *en banne*.	15		à	15	10
Farine blutée, le					
sac pesant 325 ℔	22		à	31	

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Février 1765.	*Du Lundi 11.*	*Mardi 12.*	*Mercredi 13.*	*Jeudi 14.*
Actions des Indes.	an. . . . . / 1re. a. . . 1182½ / 2e. a . . .	. . . . . / 1185 . . . . . /	. . . . . / 1185 . . . . . / 1380	. . . . . / 1190 . . . . . / 1385 . . . . .
Emprunts de la Comp.	462	462	462	. . . .
Promeſſes de la Comp.	. . . . .	. . . . .	10	. . . .
Actions des Fermes.	987 ½	987 ½. 90. . .	997 ½. 1000. . .	995 . . .
3e Loterie Royale.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de la 3e Loterie.	5e. t. 13. 6e. t. 13 ½.	5e. t. 13. . . .	. . . . .	. . . . .
Duplicata de la 3e.	80	85	85	. . . .
Amortiſſement.	10	9 ½	. . . . .	. . . .
2 ß p ℔ du Dixiéme.	10	. . . . .	. . . . .	. . . .
Annuités.	426	426	426	429 . . .
Coupons d'annuités.	85	85	85	85 . . .
Emprunt de 50 millions	13 ¼	13	13	13 . . .
Colonies, 1759.	. . . . .	. . . . .	19	18 ½ . . .
Récépiſſé des Monnoies	8 ¾ Paris. 11 Prov.	. . . . .	. . . . .	. . . .
Époques.	10e. à 12e. 18 ½ .	12e. 18 ½. . .	4e. 7 . . .	5e. 13½ 10e à 12e. 18
Canada.	. . . . .	35 ½	34 ½	33 . . .
CONTRATS.				
Sur la Ville.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p °/°.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3 p °/°° ſur les Cuirs.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3 p °/° ſur les Poſtes.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bretagne.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Languedoc.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bourgogne.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Sur le Clergé.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Tailles. de Paris.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Tailles. de Province.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Com. des Indes à 4 p °/°.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
CHANGES.				
Amſterdam.	56 ¼	56 ¼	56 ¼	56 ¼ . . .
Londres.	30 13/16	30 13/16	30 13/16	30 13/16 . . .
Hambourg.	179 ¼	179 ¼	179 ¼ à ½ . .	179 ¼ à ½ . .
Madrid.	15 5 . . .	15 5 . . .	15 5 . .	15 5 .
Cadix.	15 4 6 . .	15 4 6 . .	15 4 6 . .	15 4 6.
Livourne.	95 ¼	95 ¼	95 ¼	95 ¼ . . .
Lyon, *Rois.*	⅛ au pair. . .	⅛ au pair. .	⅛	⅛ au pair. .

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par ſemaine, le Mardi & le Samedi : on y inſere gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement eſt de 24 ℔ par année qui ſe payent d'avance. Il faut s'adreſſer pour le tout au Sieur* DUFRESNE *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les perſonnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raiſon de 5 ſols la feuille, contenant huit pages.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1765. Du Mardi 15 Octobre.

AGRICULTURE.

§. I.

SUR *la culture du Colſat.* *

CEtte plante ſe diviſe en automnale & en printanniere.

Le colſat ſe diviſe encore en chaud, moyen & froid, & ces trois eſpeces portent diverſement des fleurs blanches ou jaunes, ſans que cette diverſité de couleurs dans la fleur, le rende plus chaud ou plus froid : ce n'eſt que par une maturité plus hâtive ou plus tardive que cette qualité ſe fait connaître, & ce n'eſt auſſi que ſous ce rapport qu'elle mérite l'attention d'un cultivateur intelligent, qui, craignant d'être accablé tout à la fois par une abondante récolte de colſat, uſe de la grande reſſource de diſtribuer cette récolte dans un plus lond eſpace de temps, en ſemant du colſat chaud & froid entre la récolte deſquels il y a toujours une diſtance de quinze jours & davantage.

Quant au colſat printannier, il n'y en a que d'une eſpece. C'eſt un grand ſecours quand celui d'automne a péri par les gelées. Ce n'eſt que dans ces circonſtances qu'on ſe détermine à le ſemer, parce-qu'il eſt d'un moindre produit ; je dis à le ſemer, parce que le peu de tems qu'il eſt en terre, ne permet pas qu'il ſoit tranſplanté comme l'autre.

La graine de colſat ſe ſeme à la fin de Juillet ou au commencement du mois d'Août, dans une terre jachere ou qui a porté du lin. Cette derniere donne le plant le plus parfait & le plus capable de reſiſter à la gelée. Le plant qui vient dans les jacheres eſt trop tendre & trop délicat. Si on ſemait du colſat dans une Province moins fertile que la Flandre, il eſt à préſumer qu'un plant de jachere n'aurait plus le même défaut. Quant aux labours, perſonne n'ignore ceux qu'on doit avoir donnés à une jachere avant le mois d'Août. Si on ſeme après du lin, on n'en donne ſouvent qu'un. A l'égard de la quantité de ſemence, elle varie, tantôt elle eſt plus fine, tantôt plus groſſe ; la terre ſuffiſamment humide, ou trop ſeche, fait cette variation. *Salvo juſto.* Une pinte, meſure des liquides de Lille, ſuffit pour enſemencer 400 de terre. Le cent de terre eſt de 100 verges, la verge de dix pieds ou 100 pieds quarrés, & le pied de 11 pouces. Si on ſemait à demeure, la moitié ſuffirait.

En deux mois de croiſſance le colſat acquiert la grandeur néceſſaire à ſa tranſplantation qui ſe fait toujours dans une terre qui a porté du ſeigle, de l'orge, de l'avoine ou du bled la même année, & à laquelle on donne deux labours ; le premier fort ſuperficiel & le dernier très-

* *Ce nom vient du Flamand*, colſaat *ou* koolzaad, *qui veut dire graine de chou. Le colſat eſt une eſpece de chou qu'on ne mange point & dont la graine ſert à faire ce qu'on appe le* huile de navette.

On en ſeme une grande quantité dans les Pays-bas.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

profond, en diviſant tout le terrein en planches de 10 à 12 pieds dans la plus grande longueur de la piece de terre. On laiſſe entre chaque rangée ou planche un eſpace de 12 à 15 pouces, & le plant doit être éloigné l'un de l'autre de 10 à 11 pouces. Plus la terre eſt fertile, plus on éloigne le plant, & on fait le contraire ſi elle eſt maigre. Dans ce dernier cas on la fume, & trois ou quatre voitures de fumier ſuffiſent par cent de terre qui peut encore porter du bled l'année ſuivante, ſans une nouvelle *fumure*.

Dans les mois de Novembre & Décembre, quand les ſemailles de bled ſont achevées, on creuſe en reculant les ſillons qui diviſent les planches pour en rejetter la terre qui en provient, entre les rangées de colſat; on forme ainſi des rigoles qui favoriſent l'écoulement des eaux que le colſat redoute, & on le bute contre la gelée à laquelle il eſt moins expoſé par ce moyen. Dans le mois de Mars ou d'Avril, quand le beau tems le permet, on donne entre les rangées un labour à bras d'homme avec la houe.

Telle eſt la culture de colſat la plus commune & la plus uſitée dans la Flandre. Il arrive cependant, quoique rarement, qu'on ne fait que le ſemer ſans le tranſplanter, comme dans les *poldres* de la Hollande, qui ſont des marais deſſéchés, dans leſquels la fertilité du ſol ſupplée aux labours. C'eſt le parti qu'a pris M. le Comte d'Herouville dans ſes *moeres*. Cette pratique pourrait être une derniere reſſource quand la ſéchereſſe n'aurait pas permis de lever du plant dans ſon tems. La premiere méthode ſelon laquelle on donne à chaque plante un eſpace de terre égal & convenable, eſt d'un ſuccès plus aſſuré. Si les exceptions dont je viens de parler exigent de ſemer le colſat à demeure, j'ai déja prévenu qu'il faut le ſemer beaucoup plus clair, & je répete qu'il faut encore le ſemer quinze jours plutôt & même davantage, parce que la tranſplantation, quand elle a lieu, le retarde pour le moins d'autant de jours.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

DE NANTES.

Récolte.

On nous mande que la récolte a été dans ce canton beaucoup meilleure qu'on ne l'avait d'abord crû. Il y a eu en général un tiers de grains de plus que l'année derniere.

On nous apprend en même tems que la diſſenterie fait un ravage affreux dans le pays, & qu'il y a des Paroiſſes où l'on a compté juſqu'à 2000 malades.

§. II.

REMEDE *pour guérir les Moutons de la galle cauſée par les mouches, extrait d'un ouvrage anglais.*

Tout ce qui intéreſſe un animal auſſi utile, à tant d'égards, ne peut être négligé; c'eſt ce qui nous fait prendre le parti d'indiquer ici le remede ſuivant: Nous répéterons ce que nous avons dit ailleurs, que nous conſeillons toujours d'admettre les plus grandes précautions en faiſant uſage d'une nouvelle recette: nous prions en même tems ceux qui auraient fait des expériences ſuivies de ces remedes, de vouloir bien nous les communiquer, afin que nous puiſſions en faire part au public.

Prenez une demi-once de ſublimé corroſif, faites la diſſoudre dans deux pintes d'eau de pluie, ajoutez-y un demi-ſeptier d'eſprit de thérébentine, dont vous vous ſervirez de la maniere ſuivante. Lorſque les moutons ſeront attaqués des mouches, faites un cercle avec ce mélange au tour de l'endroit où la mouche eſt entrée, ce qui l'empêchera de ſortir. Ces inſectes ne pourront paſſer outre. Coupez enſuite la laine qui eſt dans ce cercle, jettez quelques gouttes de cette liqueur ſur les inſectes, & frottez la peau de l'animal avec le doigt, laiſſez les inſectes qui périront bientôt après; ſi vous ajoutez à la liqueur ſuſdite une pinte d'eau de chaux, & que vous en faſſiez frotter les moutons, ils guériront infailliblement de la galle.

COMMERCE.

§. I.

PESCHE DE PERLES.

ON mande de la Nouvelle Providence que le S^r. Johnſton, Gouverneur

de la Floride occidentale, a envoyé des ordres pour engager tant à la Nouvelle-Providence qu'à Bermude, un certain nombre d'habiles plongeurs negres qui ſeront employés à la pêche des perles dans la baye du S^t. Eſprit, où l'on trouve en abondance une eſpece de perle d'huitre qui ne le cede en rien aux perles qui ſont importées du Breſil en Europe.

De Waterford.

Naufrage.

Une lettre de Terre Neuve en date du 22 Juillet, nous apprend que nos Anglais y ont perdu un grand nombre de bateaux, entr'autres quatre dans le petit Havre, où neuf hommes ont été noyés; douze dans Trépaſy dont il ne s'eſt ſauvé que trois hommes; deux ou trois hommes ont auſſi péri dans la baye de Bulh. Dans le Feryland, Formous & Kenew, 16 bateaux ont été également perdus, & on préſume que les pêcheurs ont été noyés. La même lettre ajoute que la perte des bateaux a été encore plus conſidérable, mais que l'on ne peut entrer pour le préſent dans aucun détail.

Extrait *d'une lettre de M.* Lesparat, *Avocat en Parlement.*

MM.

J'ai l'honneur de vous faire part de la déciſion d'une queſtion d'aſſurance qui peut être intéreſſante pour le commerce. Je vous envoie la note que j'ai rédigée de l'eſpece dans laquelle la déciſion eſt intervenue. J'ai tâché de joindre la briéveté & la préciſion au détail néceſſaire des circonſtances pour empêcher qu'on ne faſſe une fauſſe application à des eſpeces plus générales d'une déciſion qui n'eſt peut-être fondée que ſur des circonſtances particulieres. J'ai, &c.

Jugé par Arrêt du Mercredi 4 Sept. 1765, rendu au Parlement de Paris, au rapport de Monſieur Titon, conformément aux pareres des Chambres de Commerce de la Rochelle, Bordeaux, Nantes, Lille-en-Flandres, Calais, Boulogne-ſur-Mer, Rouen & du Havre, qu'un Vaiſſeau eſt cenſé être à la *Rochelle*, quoique ſorti du Port, tant qu'il reſte ancré à la rade.

Voici le Fait.

Par lettre d'avis écrite de la Rochelle le 24 Janvier 1764, le S^r. Barbe fils, Négociant à Boulogne-ſur-Mer, apprend que ſon vaiſſeau ſorti du Port la nuit du 20 au 21 a mis en rade, d'où il n'aura pu partir pour ſe rendre à Boulogne-ſur-Mer que ledit jour 24, à cauſe des vents contraires des jours précédens, le vent ne s'étant remis à l'eſt que ledit jour.

Sur cet avis lettre du S^r. Barbe à ſon Commiſſionnaire de Dunkerque, pour le prier d'y faire aſſurer le Vaiſſeau.

Deux Février, police par laquelle les ſieurs Herrewin Delbacres, Haliburton, Gernaer, Ficquet & Delattre, de Dunkerque, aſſurent le vaiſſeau à compter du 24 Janvier 1764, au moyen de la déclaration faite pour l'aſſuré par ſon Commiſſionnaire, que le Vaiſſeau était à la *Rochelle* audit jour 24.

Six jours après le S^r. Barbe apprend que ſon Navire ayant quitté le 26 Janvier le Port des Barques (qui eſt une des rades de la Rochelle) pour mettre en mer, eſt péri le 28 ſur la côte des Sables d'Olone.

Demande à fin de payement des ſommes aſſurées; refus de la part des aſſureurs.

Par Sentence arbitrale de l'Amirauté de Dunkerque du 24 Août 1764, les aſſureurs avaient été déchargés de l'aſſurance ſous le prétexte que l'aſſuré lors de la police n'avait pas donné à connaître la circonſtance *que le Vaiſſeau était ſorti du Port la nuit du 20 au 21 Janvier, & qu'il devait être préſumé avoir mis en mer le 24*; mais par l'Arrêt ſuſdaté, la Sentence a été infirmée, & les aſſureurs ont été condamnés au payement des ſommes par eux aſſurées, aux intérêts & aux dépens.

Du Cap, *le 14 Août* 1765.

Départ *de Navires.*

La Superbe, Capitaine *Dartous*, eſt parti le 8 Août pour Marſeille; — *le Comte d'Eſtaing* de Bordeaux, Capitaine *Carouge*, eſt parti le 9 pour la Louiſiane; — *l'Aimable Julie*, Capitaine *Mo-*

rin, eſt parti le 10 pour S^t, Malo; — *la Gloire*, Capitaine *Bouſigue*, eſt parti le 12 pour Bordeaux.

DE NANTES, *le 5 Octobre 1765.*

DÉPART *de Navires.*

Le Zéphir de 200 tonneaux, Armateur *M. Ballan*, Capitaine *le ſieur Ray*, eſt parti pour le Cap; — *la Minerve* de 100 tonneaux, Armateur *M. Jacquier*, Capitaine *le ſieur Hammonay*, eſt parti pour Guinée; — *le Lançon* de 60 tonneaux, Armateurs *Madame V^e. le Maſne fils & Prouſt*, Capitaine *le ſieur Allain*, eſt parti pour Guinée; — *la jeune Catherine* de 50 tonneaux, Armateur *M. Bonteiller*, Capitaine *le ſieur Duval*, eſt parti pour Guinée; — *le Prince Chriſtian*, de 150 tonneaux, Capitaine *Georges Roſſ*, eſt parti pour Amſterdam avec ſucre terré & brut, café & indigo.

ARRIVÉE DE NAVIRES.

La *Notre-Dame des Anges*, de 120 tonneaux, Capitaine Turame, a amené de Marſeille à la conſignation de M. Vallery, du ſavon, de l'huile, de l'alun, du coton en laine & filé, des noix de galles, du ſoufre, de la fleur de ſoufre, de l'encens, du riz, de la laine, de la ſoude, de l'eau de fleurs de citrons, de l'eau de lavande, des peaux de maroquin, de la manne, de la terrerie brune, du bois de fuſtel, des liqueurs, du vin muſcat, du vin de Chypre, des anchois & des bouchons de liége; — la *Ste. Anne* Capitaine *Gu. Lemoel*, venant de Camaret, & la *Marie-Victoire*, Capitaine J. *Louarn*, venant d'Audierne, ont apporté des ſardines preſſées; — la *Sainte*, Capitaine *Et. Largouet*, venant de Bordeaux avec vin, chaudieres, drap de Carcaſſonne, laine, liége en bouchons & redon; — le *Saint Jacques*, Capitaine *P. Cajan*, venant de Douarnenés avec du poiſſon ſec; — la *Marie-Françaiſe*, Cap^e. *J. Cadou*, venant de Bayonne avec de la réſine & des planches de ſapin; — la *Marie Magdeleine*, Capitaine *Gu. Fardel*; — la S^te. *Anne*, Capitaine *P. Kner*; — l'*Angelique*, Capitaine *J. Leſconet*; — le *Diligent*, Capitaine *J. Chaton*; — la S^te. *Anne*, Capitaine *Olivier le Piſquer*; — la *Marie-Françoiſe*, Capitaine *L. Stephan*; — l'*Union*, Capitaine *F. Chaton*; — le S^t. *Martin*, Capitaine *Mat. Biſquet*, venants de l'Orient avec des marchandiſes de la Compagnie des Indes; — la *Reſſource*, Capitaine *F. Pelletier*, venant de Bordeaux avec de la réſine & du redon; — le S^t. *Alexandre*, Capitaine *P. Legras*, venant de Dieppe avec des verres à vitres, de la terre graſſe & de la craie; — le S^t. *Laurent*, Capitaine *Lavergne*, a amené du banc de Terre-Neuve, pour M. Souhigaray, 8680 morues vertes & une barique d'huile de morue; — le *Doux Nom de Jeſus*, Capitaine *Jos. Sanchez*, venant de Bayonne avec de la réſine; — la *Notre-Dame des douleurs*, Capitaine *J. Arthaza*, venant de Bayonne avec de la réſine, des planches, du bray ſec & du bray gras, du goudron, de la laine, des ſerpes & des haches; — le *Zonnemaar*, Capitaine *Jacques Renkes*, venant de Konisberg avec du lin & d'autres marchandiſes.

Le chargement du Navire le *Duc de Choiſeuil*, dont on a annoncé l'arrivée dans la derniere Gazette, était compoſé de ſucre brut, terré & tête, de café, d'indigo, de cuirs ſecs en poil, de caret, de bois de campêche, de coton, de gingembre, de confitures, de ſyrops & de liqueurs.

L'*Uliſſe*, qui venait des Cayes, & dont on a auſſi fait mention, a amené pour M. Lebourg, Armateur, du ſucre brut, terré & tête, de l'indigo, du coton, du jus de citrons, du bois d'Acajou, des cuirs ſecs en poil, des ſyrops & des confitures.

DE LA ROCHELLE, *le 6 Octobre 1765.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port le Navire *le Printemps*, Capitaine *Bouſſard*, venant de S^t. Marc avec de l'indigo, du ſucre brut & terré, du café & du coton.

On nous écrit de ce même Port que le gros tems qui a duré pendant trois jours a fait perdre ſur les rochers de l'Iſle de Rhé pluſieurs baleines, & le Navire *l'Eſſai* de Dunkerque, Capitaine *L. Baltazar du Jardin*, chargé de diverſes marchandiſes, & allant de Bordeaux à Dunkerque. L'équipage s'eſt heureuſement

sauvé. Un Navire Eſpagnol dont on ignore le nom, a péri auſſi ſur les côtes de la Tranche.

Le Navire *la Gloire* de Bordeaux, Capitaine *Bouſigue*, venant du Cap, & allant à Bordeaux, ſe trouvant démâté de tous de mâts, eſt de relâche dans les rades de l'Iſle de Rhé.

L'eau-de-vie de Cognac & celle de la Rochelle ſont toujours au même prix, ainſi que l'orge & le froment; — le ſucre en pain vaut 76 ℔; — le brut, 24 à 32 ℔; — le ſyrop 10 ℔; — l'indigo cuivré, 5 ℔ à 5 ℔ 5 ß; — café S^t. Domingue, 11 à 13 ß; — coton 160 à 165 ℔; — les piaſtres, 5 ℔ 5 ß 6 d., *piece*.

De Rouen, *le 7 Octobre* 1765.

Exportation.

Il a été exporté de cette Ville depuis le 16, juſques & compris le 29 de Septembre, pour *le Havre*, 532, 800 *liv.* de bled, & 301, 450 *liv.* de farine; — pour *Fecamp*, 32, 000 *liv.* de farine; — pour *Bordeaux*, 156, 250 *l.* de farine; — pour *St. Ander*, 117, 900 *liv.* de bled; — pour *Livourne*, 97, 500 *liv.* de bled, & 51, 800 *liv.* de farine; — pour *Liſbonne*, 160, 000 *liv.* de bled.

Il eſt ſorti de ce Port pour le Cap Français le Navire *le Grec*, Capitaine *Fr. Duclos*, dont la plus grande partie de la cargaiſon conſiſte en farine.

Importation.

Il a été importé dans cette Ville du 3 & 5 Octobre, de divers Ports; ſavoir, du Havre, 6 Bâtimens chargés de différentes marchandiſes; — de *Tancarville*, de l'avoine; — de *Honfleur*, 2 Bâtimens avec du coton, du gingembre, du ſucre, du café, de l'alun; — d'*Iſigny*, 8 Bâtimens chargés en partie de beurre, & le reſte en paſſe-de-bout, pour divers endroits; — de *Bordeaux*, 4 Navires chargés de coton en laine, de canefice, de bray & réſine, de café, de paſtel, d'huile de thérébentine, de charbon de terre, de ſucre, de bouchons de liege & de vin; — de *Nantes*, 2 Navires chargés de coton en laine, de carret, de rocou & d'ardoiſes; — de *Dunkerque*, 2 Bâtimens chargés de diverſes marchandiſes; — de *Londres*, le Paquebot de Rouen, Cap^e. *Cuthbert Duun*, & le Navire *la Fantaiſie*, Cap^e. *Th. Aram*, chargés d'alun, de plomb, d'huile de vitriol, d'acier, & de pluſieurs autres ſortes de marchandiſes; — de *St. Ander & de Bilbao*, 2 Navires avec des laines d'Eſpagne & des citrons; — les deux Bateaux de la *Diligence*, & trois autres Bateaux, ont deſcendu la riviere, & ont apporté du fer, des meubles, du bled, & diverſes autres marchandiſes.

Il eſt de plus arrivé par terre 13 balles de laine; — 18 caiſſes & demie de ſavon; — 2 futailles de rocou & de l'indigo.

Manufactures *de toiles à Laval.*

La Ville de Laval eſt la premiere de la Province du Maine qui a ſû mettre à profit les terres de ſes environs, qui ſont très propres à produire des lins d'excellente qualité; elle a établi pluſieurs blanchiſſeries qui réuſſiſſent très-bien, & ſes apprêts ſe ſont perfectionnés, ce qui épargne le tranſport auquel ce commerce était autrefois aſſujetti lorſqu'il fallait envoyer les toiles dans des Provinces éloignées telles qu'à Troies en Champagne, à Senlis, à Beauvais, *&c.* mais depuis que cette manufacture a trouvé le moyen de s'affranchir de ces frais en perfectionnant ſes apprêts & ſes blancs, la fabrication s'eſt ſucceſſivement étendue dans tout le plat Pays de cette contrée du bas Maine juſqu'à Mayenne & Château-Gontier en Anjou. Ces Villes de leur côté ont fait des établiſſemens de blanchiſſeries dans ce même genre de commerce.

Ces toiles s'exportent principalement pour l'Eſpagne, le Portugal, les Iſles Françaiſes & les Indes.

Il ſe fabrique dans le canton de Freſnay beaucoup de toiles de *Brin* qui ſe vendent en écru aux Halles de la Ville d'Alençon; elles ſont de différentes largeurs & qualités, propres au linge de *ménage*, il s'en fait un grand débit pour la conſommation de Paris & du Royaume. On les blanchit à Alençon & au Mans où le blanc eſt beaucoup plus parfait,

Les toiles de Brin propres à faire des voiles de Navires, ſe fabriquent dans le canton du Sonnois; elles ſe vendent aux marchés de la Ville de Mamers, & on les deſtine pour les Ports qui ſont ſur l'Océan.

Il ſe fabrique des toiles de Brin dit *Commun* de différentes largeurs & qualités, & des coutils aux environs de la Ferté-Bernard; ils ſe vendent en écru aux Halles de cette Ville, & il s'en exporte peu pour l'Etranger. Ils ſont pour la conſommation de Paris & des Provinces voiſines.

Les toiles de *Brin* commun qui ſe vendent aux Halles du Château-du-Loir, de S^t. Calais, & dans celles de la Ville du Mans, en écru, de différentes qualités & largeurs, ſe fabriquent dans tous les Bourgs & Bourgades du haut Maine dans l'eſpace de plus de 30 lieues de circonférence; elles s'exportent aux Iſles Françaiſes, où elles ſont propres pour les rechanges des Negres: ce commerce eſt fort étendu, mais ſouvent interrompu.

Il ſe fabrique de plus dans les cantons ci-deſſus indiqués, & dans celui de Sillé-le-Guillaume au bas Maine, des toiles communes dites *d'embalage* ou *canevas*, en différentes largeurs, qui ſe vendent aux marchés du Mans & de Sillé, &c.

Il ſe fait un commerce aſſez étendu dans la Ville du Mans, dans les marchés & foires de Sillé-le-Guillaume, de Freſnay & autres de la Province, de vieux draps & linges de toutes eſpeces, qui ſervent, les meilleurs, pour les fabriques de bougrans établies au Mans, à Freſnay, à Alençon, & les autres pour les Hôpitaux de Paris & des Armées; ce commerce eſt d'une grande reſſource pour le peuple & le Colon qui vendent à peu de choſe près leur linge aux trois quarts uſé autant que s'il était neuf; ce qui encourage à la culture des chanvres.

ÉTABLISSEMENT *d'une filature à Macheconl.*

Dans la Gazette du Mardi 10 Septembre, N°. 30, nous annonçâmes avec une grande ſatisfaction l'établiſſement d'une petite manufacture de bas & de bonnets de laine dans la Paroiſſe de Vieure en Bourbonnais, par M. Douet de Vichi, Conſeiller honoraire au Parlement de Paris. L'exemple de ce zélé Magiſtrat vient d'être ſuivi par M. l'Abbé Dubois, Curé de la Trinité de Machecoul & Doyen de Retz. Ce Paſteur a formé depuis peu dans cette Capitale un établiſſement qui fait autant d'honneur à ſes lumieres qu'à ſa charité, & qui fera un bien ſenſible au Pays. M. l'Abbé Dubois y a formé une filature de coton pour procurer de l'occupation aux pauvres petites filles du canton, & il a fait venir de Nantes une femme qui ſçait filer & carder le coton, afin de faire des éleves, & de préparer la matiere premiere. Il y a déja 24 roues qui tournent. Il en a fourni une partie à ſes frais, & par ſes exhortations il a engagé des perſonnes charitables à fournir les autres.

Puiſſions-nous être bientôt dans le cas de publier de nouveaux établiſſemens de cette nature qui annoncent une charité éclairée & avantageuſe à l'humanité. Mettre l'indigent dans le cas de ſe procurer les néceſſités de la vie par ſon travail, c'eſt lui fournir de véritables richeſſes; c'eſt donner à la patrie de bons Citoyens; c'eſt corriger les mœurs qui ne ſe ſont corrompues que par l'oiſiveté; c'eſt enfin rendre l'homme utile à l'homme même.

§. II.

DU CAP FRANÇAIS, *le* 14 *Août* 1765.

Prix des Marchandiſes de la Colonie.

Au PORT-AU-PRINCE, ſucre blanc 70 ℔; le commun, 58 à 60 ℔; — le brut, 33 à 34 ℔; — le coton, 175 ℔ le *cent*; — l'indigo bleu, 8 ℔ 10 ß à 9 ℔; — le cuivré, 6 ℔ 15 ß; — le café nouveau, 14 à 15 ß; — le café vieux, 12 à 13 ß la *liv.* — les cuirs, 7 ℔ 10 ß à 8 ℔; — piaſtres gourdes 34 pour cent de perte.

A LEOGANE, le ſucre blanc, 66 à 68 ℔; — commun, 56 à 58 ℔; — le brut, 32 à 33 ℔; — le coton, 170 ℔ le *cent*; — l'indigo bleu, 8 à 8 ℔ 10 ß; — le cuivré, 6 ℔ 10 ß a 6 ℔ 15 ß; — le café nouveau, 14 ß 6 d.; — le vieux, 15 ß.

Au CAP, le ſucre blanc, 60 à 64 ℔; le commun, 56 à 58 ℔; — le brut, 32 à 33 ℔; — le coton, 180 à 190 ℔ le *cent*;

l'indigo bleu, 7 ℔ à 7 ℔ 15 ß; — le cuivré, 6 ℔ 15 ß à 7 ℔; — le café nouveau, 13 à 14 ß 6 d.; — le vieux, 14 à 16 ß la *liv.* — cuirs, 7 à 9 ℔; — piaſtres gourdes, 36 pour cent de perte.

Prix des marchandiſes de France.

Au PORT-AU-PRINCE, le vin nouveau, 130 à 150 ℔; — la farine de Moiſſac, 60 ℔; — le ſavon, 70 ℔.

A LEOGANE, le vin nouveau, 130 à 150 ℔; — la farine de Moiſſac, 60 ℔ à 66 ℔; — le ſavon, 70 ℔.

Au CAP, le vin, 110 à 120 ℔; — la farine de Moiſſac, 60 ℔; — la commune, 40 à 45 ℔; — le bœuf, 70 à 75 ℔ le *baril*; — le beurre, 20 ß la *l.* — le petit ſalé, 27 à 30 ℔ l'*ancre*; — l'huile, 30 à 36 ℔ la *cave*; — le ſavon, 55 à 60 ℔.

Cours du fret.

Au PORT-AU-PRINCE, le ſucre, 8 à 9 d.; — le brut, 9 à 10 d.; — l'indigo, 20 à 24 d.; — le café, 12 à 14 d.; — le coton, 28 à 30 d. par *liv.*

A LEOGANE, le ſucre blanc, 8 à 9 d.; le brut, 10 à 11 d.; — l'indigo, 20 d.; le café, 12 à 14 d.; — le coton, 30 à 36 d.

Au CAP, le ſucre blanc, 10 d.; — le brut, 12 d.; — l'indigo, 20 d.; — le café, 12 à 14 d.; — le coton, 24 d.

DE NANTES, *le 4 Octobre 1765.*

NAVIRES *en armement.*

La Nouvelle Marguerite, de 350 tonneaux, Armateurs *Madame Ve. Geſlin & fils*, Capitaine *le ſieur Cadon*, eſt en charge pour le Port-au-Prince; — *le jeune Adam* de 84 tonneaux, Capitaine *Jacob Stroom*, eſt en charge pour Bruges.

DU HAVRE, *le 6 Octobre 1765.*

NAVIRE *en Armement.*

Le Navire le *Triton*, fin voilier, du port d'environ 140 tonneaux, armé de 4 canons, 10 hommes d'équipage, commandé par le Capitaine *J. Ancel*, eſt actuellement en charge en ce Port pour aller en droiture à Lisbonne. Il partira ſans aucun retard le 31 de ce mois, ayant charte partie ſignée pour ce tems pour 80 tonneaux. Ceux qui voudront y paſſer, faire charger des marchandiſes à fret, ou affréter le reſtant, s'adreſſeront au Havre à *M. Philippe* le Bourgeois.

FINANCES.

§. I.

DE BRUXELLES.

SUivant une Ordonnance du Conſeil des Domaines & Finances, datée du 9 Septembre, on payera déſormais pour droits d'entrée ſur l'eau forte & l'huile de vitriol venant de l'Etranger, dix pour cent de la valeur, ſur le ſalpêtre raffiné, 50 ß par cent peſant, & ſur le ſalpêtre brut, 20 ß par quintal, indépendamment des droits de convoi & de tonlieu auxquels ils ſeront aſſujettis. Cette Ordonnance ſera exéçutée dans le Département de Bruxelles & dans ceux de Tirlemont, Turnhout, Anvers, St. Philippe, St. Nicolas, Gand, Bruges, Oſtende, Nieuport, Ypres, Courtrai, Tournai, Mons, Chimay, Namur & Charleroi.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement d'Octob.
Deſchamps,	5e.	F. reſté.	18
Boſcheron,	6e.	L.	19
Raynal,	10e.	J.	19
De Pigis,	11e.	N. reſté.	19
Canou,	16e.	J.	19
Le Bas de Courmont,	18e.	L. reſté.	17
Clouet,	19e.	J. reſté.	19
Amyot,	23e.	F. des 6 p. m.	19
Rouſſeau,	26e.	J. p. t. l. v.	17
Nau de S. Marie,	43e.	J. p. & v.	17
De Montet,	46e.	M.	18
Bretonne,	58e.	J.	17
Duval,	60e.	J.	18
Bouron,	62e.	J.	19